

2. NE PAS NUIRE

PRINCIPE 2 : NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE



LE PRINCIPE 2 SOULIGNE L'IMPORTANCE DE BASER LES INTERVENTIONS INTERNATIONALES SUR UNE ANALYSE SOLIDE DU CONFLIT et de les concevoir en incluant des garde-fous appropriés pour éviter de nuire par inadvertance dans les environnements fragiles. Il souligne également l'importance de donner des réponses graduelles aux échecs en matière de gouvernance et de ne considérer la réduction de l'aide en cours d'année qu'en dernier recours, dans les situations les plus graves.

En 2009, l'effet des interventions internationales a tout bien considéré été estimé comme positif. Des exemples de dommages ont toutefois été cités, particulièrement lorsque la présence internationale a affaibli les capacités ou la légitimité de l'État, ou lorsqu'une distribution inégale de l'aide a augmenté les inégalités sociales. Peu d'éléments indiquent que les acteurs internationaux ont essayé d'évaluer ces risques de façon systématique.

En 2011, peut-être en partie à cause de l'élargissement de l'enquête de 6 à 13 pays, les inquiétudes concernant l'impact néfaste de l'aide semblent être accentuées. Les personnes consultées ont décrit des cas où l'aide internationale a renforcé les tensions et les déséquilibres de pouvoir existants (CDA, 2011). Parmi les 13 pays participants, 9 ont exprimé leur inquiétude concernant la fuite des cerveaux vers les partenaires au développement et les effets pernicieux des compléments de salaire des partenaires au développement sur le renforcement de l'État et des institutions. Les liens entre l'engagement international et la corruption ont été un motif d'inquiétude dans cinq pays (Somalie, Sierra Leone, Soudan du Sud, Comores, Burundi), soit parce que l'aide entretient involontairement la corruption, soit parce que les

acteurs internationaux jouent un rôle insuffisant dans la prévention de la corruption. Cinq cas d'intervention nocive ou d'interruption néfaste de l'aide ont été cités. Ils incluaient des programmes mal conçus de Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et la suspension d'un projet concernant le VIH/SIDA qui a conduit à une rupture de stock de médicaments antirétroviraux (ARV) (République centrafricaine) ; des tensions accrues entre les populations hôtes et réfugiées (Tchad) ; des sus-

RECOMMANDATIONS

- Inclure une analyse systématique du risque d'impact lors de la conception des interventions afin de garantir que les programmes n'entretiennent pas le conflit et/ou n'aient pas d'incidence négative sur le renforcement de l'État. Les interventions doivent donner une place régulière au suivi et aux commentaires.
- Incorporer les leçons positives tirées des interventions et encourager le personnel à investir plus de temps dans l'identification des pratiques qui ont contribué aux succès et aux échecs.
- Répondre aux inquiétudes concernant la gouvernance en mettant plus l'accent sur le dialogue et en adaptant les instruments et les modalités de l'aide plutôt qu'en réduisant l'aide.
- Accompagner l'utilisation des structures parallèles et des compléments de salaire par des stratégies de renforcement des institutions, des plans pour transférer la mise en œuvre de l'aide aux institutions gouvernementales ordinaires et établir un calendrier spécifique pour harmoniser les pratiques salariales.
- Faire plus attention à la possibilité d'acquérir les biens et les services localement par le biais d'organisations nationales, en comparant les inquiétudes potentielles sur le risque fiduciaire et l'efficacité avec l'impact positif sur l'économie locale et le développement des capacités locales.

pensions d'aide inexplicables qui ont eu un effet sur les fournitures médicales (Togo) ; et le rejet violent d'un projet infranational mal conçu (Comores). Les réponses à l'enquête sur le genre en Somalie¹ suggèrent que les programmes sur l'égalité des genres sont souvent lancés par les sièges des agences des partenaires au développement et entrepris sans une compréhension suffisante du contexte, ce qui réduit leur efficacité et exacerbe parfois la discrimination sexuelle.

Les faiblesses de l'analyse contextuelle identifiées dans la section sur le Principe 1 ont des répercussions négatives sur l'efficacité de la mise en œuvre du deuxième principe par les partenaires au développement. Une mauvaise analyse du contexte en général, et un manque d'analyse des conflits en particulier, augmentent les dommages potentiels involontaires des interventions internationales. Le fait de ne pas tenir compte des besoins locaux lors de la conception des interventions est également cité comme une grande faiblesse dans plusieurs pays (Comores, RDC et Guinée-Bissau).

La faiblesse de l'analyse contextuelle est exacerbée par le fait que les partenaires au développement ne font pas systématiquement d'analyse des risques pour déterminer l'impact négatif potentiel des interventions proposées, particulièrement lors de la programmation de l'aide au développement. Le processus d'analyse du risque est considéré comme plus solide pour les interventions humanitaires dans certains cas (Tchad, RDC), mais même dans ces cas-là il ne réussit pas toujours à limiter l'impact négatif des interventions.

À cet égard, l'évaluation des compromis entre les objectifs politiques (par exemple, les initiatives anti-terroristes ou la promotion des intérêts commerciaux, particulièrement par les partenaires au développement non membres du CAD) et la consolidation de la paix et le renforcement de l'État est insuffisante.

En outre, les impacts négatifs de la fuite des cerveaux, des unités de mise en œuvre parallèles et des compléments de salaire ont des répercussions claires sur le renforcement de l'État et l'économie locale (Principe 3). Peu d'éléments indiquent que des stratégies d'atténuation réussies existent dans ce domaine. L'utilisation des ONG internationales est également considérée comme problématique du point de vue du renforcement de l'État (Haïti, Soudan du Sud et Tchad).

Les partenaires au développement semblent avoir des mécanismes forts pour évaluer les leçons tirées, mais celles-ci ne sont pas systématiquement intégrées dans la programmation future. Le renouvellement important du personnel des partenaires au développement, le manque d'incitations à tirer des leçons et à identifier les succès et les échecs, et le manque de souplesse permettant d'adapter la programmation en fonction des leçons tirées sont cités comme des contraintes importantes. ■

1 Les résultats de l'enquête sur le genre sont disponibles en annexe du Chapitre pays de la Somalie (OCDE, 2011c).



Extrait de :
International Engagement in Fragile States
Can't We Do Better?

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264086128-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Ne pas nuire », dans *International Engagement in Fragile States : Can't We Do Better?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264094796-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.